

# info MAIRES

Association des Maires du Finistère

#### **Votre Contact:**

Association des Maires du Finistère 1, rue Parmentier - 29200 BREST

Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71

Mel: amf29@wanadoo.fr www.amf29.asso.fr

En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

#### Rétrospective

L'agenda de l'Association depuis le 3 mars dernier :

#### Mars

**Le 4,** rencontre sur le dossier SMA entre l'Inspection Académique et la directrice de l'AMF 29

**Le 13,** réunion des directeurs d'associations départementales de maires de Bretagne -Rennes

**Le 17,** invitation des membres du Bureau de l'AMF 29 par Monsieur le Préfet du Finistère

**Le 19**, réunion entre une délégation de l'AMF 29 et la directrice de l'enseigne de La Poste - Brest

**Le 20,** signature de la convention de partenariat Info-Maires avec la caisse régionale du Crédit Agricole - Quimper

**Le 24,** rencontre entre Madame LANNUZEL et une représentante du CIDFF - Brest

**Le 30,** participation du Président à la commission départementale de financement de l'économie – Préfecture de Quimper

#### Avri

**Le 8**, rencontre entre l'AMF 29 et la DDEA 29 sur l'évolution de l'ingénierie publique - Logonna-Daoulas

**Le 15,** réunion entre la directrice et le 1er Vice-Président de l'AMF 29 sur le dossier des commissions et demandes de désignation

**Le 16,** remise du diplôme de «Président d'honneur de l'AMF 29» à Monsieur Louis CARADEC, Président sortant - Brest

**Le 21,** signature de la convention de partenariat Info-Maires avec Groupama Loire-Bretagne -Landerneau

Les 27, 28 et 29, participation de la directrice au Congrès national des directeurs d'AD

**Le 30**, participation du Président à la commission départementale de financement de l'économie

#### Mai

**Le 6,** rencontre entre le Président et le Procureur de la République TGI Quimper

**Le 12 mai**, invitation de la SNCF aux 10 ans de "à fer et à flots"

**Le 15,** rencontre annuelle des femmes maires du Finistère à Pouldreuzic

Retrouvez aussi cette lettre sur notre site Internet: http://www.amf29.asso.fr

## Le mot du Président

Forte mobilisation du réseau AMF face à la réforme des collectivités locales!

Depuis l'annonce du rapport du Comité dit «Balladur» sur la réforme des collectivités, l'AMF 29 se voit régulièrement saisie par les élus finistériens qui s'avèrent bien légitimement soucieux d'une concertation pleine et entière sur cette importante réforme.

Voici donc un bref point de situation accompagné d'un rappel de la mobilisation nationale de notre réseau pluraliste sur ce dossier.

## L'Association des Maires de France en première ligne...

Dès la fin janvier, la position du Bureau de l'AMF Paris, consulté sur les travaux du Comité, a fait l'objet d'un communiqué de presse : statut de la commune qui doit rester une collectivité à part entière, statut de l'intercommunalité avec des structures intercommunales conservant des compétences d'attribution, renforcement de l'intercommunalité par un achèvement de la carte intercommunale d'ici cinq ans, désignation des conseillers communautaires avec pour seule circonscription électorale concevable la commune, réforme financière et fiscale avec une autonomie financière renforcée pour les collectivités.

Un mois plus tard, un nouveau communiqué venait préciser la vigilance de l'AMF et notamment son opposition à la création de métropoles qui absorberaient les communes, mais aussi son désaccord sur l'encadrement de la dépense publique locale.

Sachez que depuis, une concertation très active de notre réseau se poursuit avec les pouvoirs publics, les réunions et consultations s'enchaînent depuis plusieurs semaines.

## L'AMF 29, relais permanent des inquiétudes et interrogations des élus finistériens.

Si les situations d'un département à l'autre varient notamment au regard de l'avancée de la carte intercommunale, les préoccupations des communes et communautés se rejoignent et notamment celles relatives à la forte hausse du taux de chômage. Dans le contexte actuel de difficultés économiques et sociales, le réseau finistérien se fera bien sûr l'écho de



toutes les inquiétudes et interrogations des élus de la pointe Bretagne.

Pour ma part, je participerai le mois prochain à la réunion des présidents d'associations départementales organisée à Paris par le Président Pélissard. Disposer d'une association nationale pluraliste active fédérant l'ensemble des associations départementales d'élus est une force! Dans cette phase de réformes cruciales pour notre Pays, cette synergie permettra d'assurer plus que jamais la défense d'un socle de principes communs et la poursuite de la réussite de la décentralisation.

Le train des changements est en marche et sa vitesse se confirme impressionnante. Il nous faudra très certainement appréhender bientôt de nouvelles règles d'organisation territoriale. Aussi je vous donne dès à présent rendezvous le 2 octobre prochain en Assemblée Générale pour un nouveau point de situation en présence de Dominique Brachet, Directrice de la Mission Intercommunalité de l'AMF.

Dans l'intervalle et pour conclure, je rappellerai juste quelques lignes extraites d'un communiqué national «La couverture du territoire par des collectivités proches des citoyens est essentielle pour la démocratie et la cohésion sociale, particulièrement dans la période difficile que traverse le pays».

> Très cordialement, Jean René JONCOUR



### La vie de l'association

#### Clin d'œil

## Rencontre des femmes maires finistériennes en Pays Bigouden



5ºme rencontre du genre organisée par l'AMF 29, cette édition annuelle aura été accueillie dans la bonne humeur et la cordialité par **Marie-Thérèse Gourlaouen, maire de Pouldreuzic**. Autour du thème «Le statut de l'élu(e), difficultés et perspectives», 32 femmes maires et parlementaires se sont retrouvées pour un échange sur le caractère «chronophage» de leurs fonctions et sur le peu de droits et garanties accordées par le statut de l'élu local.

A noter que Geneviève Cerf, responsable du département administration et gestion communale à l'AMF Paris, était venue tout spécialement répondre à leurs questions.

Par alternance de la diversité des territoires finistériens, Pouldreuzic, siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, était donc à l'honneur le 15 mai dernier. Avec 1,5 kilomètre de côte, cette commune littorale de 1 814 habitants voit néanmoins sa population enfler en période estivale. Solidement secondée par une équipe municipale soudée, Madame le Maire fait face, l'été comme l'hiver, en travaillant en étroite collaboration avec les adjoints et les élus du conseil municipal et en maintenant des liens avec les associations et l'ensemble de la population de la commune. Comme elle le reconnaît : cela demande un «certain dévouement». Et on peut la croire quand on sait qu'en plus de 1er magistrat, elle est aussi vice-présidente de sa communauté chargée de la communication et... enseignante à 3/4 temps!

Une parfaite illustration du propos du jour : les élus des petites communes ne peuvent interrompre leur activité professionnelle pour des raisons financières évidentes, revenus mais aussi retraite étant à la clef. De plus, comme le constate Madame Gourlaouen «d'année en année, la charge de travail communale augmente, l'agenda de la semaine est très chargé», avec en prime une intercommunalité très prenante et un accompagnement «des administrations extérieures» revu à la baisse. Quand on est élu maire, l'agenda de la semaine comprend le samedi et bien souvent le dimanche...

Quid des solutions ? Pas de réponse miracle au vue de la situation française atypique et des ses 36 783 communes dont les 3/4 environ ont moins de 1 000 habitants. L'impact financier d'une augmentation des indemnités de ces élus serait problématique. La réflexion reste donc ouverte.

Très loin de ce propos sérieux mais incontournable à Pouldreuzic, une visite de la «Maison du pâté Hénaff» a clôturé la rencontre 2009 : une aventure industrielle lancée en 1907 et toujours d'actualité avec 200 salariés sur la commune. Avec pour la petite histoire, une famille Hénaff comprenant quelques élus, dont un fils Corentin, maire de Pouldreuzic... pendant 36 ans ! Mais il est vrai qu'en 1933, la conciliation du mandat de maire et de la vie professionnelle ne devait pas empêcher de voir la vie en rose, avec bien moins de mises en boites qu'aujourd'hui !

#### I es infos en bref

## Partenaires d'info-maires 2009-2011 : et de quatre avec les engagements du Crédit Agricole et de Groupama !



Signature convention AMF 29 – Crédit Agricole du Finistère



Signature convention AMF 29 – Groupama Loire Bretagne

Après la SNCF et ERDF, la signature de deux nouvelles conventions de partenariat avec le Crédit Agricole et Groupama Loire Bretagne vont permettre de pérenniser la parution d'Info-Maires pour les trois ans à venir.

Remerciements de l'association pour cet important soutien financier.

#### Remise du diplôme de Président d'Honneur de l'AMF 29 : Une réception dans une grande cordialité



Le 16 avril dernier, l'ex «petit bureau» de l'AMF 29 accompagné du 1er vice-président ont accueilli au siège brestois le président sortant, Monsieur Louis CARADEC, pour une remise officielle de diplôme au nouveau président d'honneur de l'Association des Maires du Finistère.

Rappelons ici que c'est sous cette présidence qu'a été initiée, et réalisée avec succès, la restructuration de notre réseau pluraliste d'élus finistériens.

#### A votre agenda

Le vendredi 2 octobre : Assemblée Générale à Châteaulin (16h30, horaire à confirmer) Les 17, 18 et 19 novembre : 92<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France à Paris Expo sur le thème central de "Entre crises et réformes : le Maire force de proximité".





## La Préfecture et les services de l'État vous informent

#### Pandémie grippale Toutes les informations sur www.pandemie-grippale.gouv.fr

La grippe est une maladie humaine présente dans le monde entier. En Europe, elle est responsable d'épidémies saisonnières hivernales impliquant la circulation d'une à plusieurs souches du virus Influenza. Elle peut également se manifester sous la forme d'épidémies mondiales, appelées pandémies, qui se produisent lors de l'apparition d'un nouveau virus grippal de type A, contre lequel la population mondiale n'est pas protégée.

Pour faire face dans les meilleures conditions à la crise, la commune doit observer ou mettre en œuvre les

trois principes fondamentaux que sont :

- la protection de la population contre les risques de contagion (limitation des rassemblements),
- le maintien de la capacité des services communaux à faire face à la crise,
- la protection des acteurs communaux de la crise.

En sa qualité d'autorité chargée de la gestion de crise sur le territoire de sa commune, le maire assure l'information et la communication en liaison avec l'autorité préfectorale compétente. Il est le premier interlocuteur de la population qui attend information et assistance en cas de situation de crise. Le maire doit assurer une communication efficace fondée sur des principes d'organisation et d'action simples et clairs. L'initiative de la communication doit être prise dès le début de la pandémie. Une «cellule» de communication de

crise est créée dès lors que le maire l'estime nécessaire. Il est important d'identifier les personnes compétentes qui pourront, en cas de pandémie, informer le grand public et les professionnels tout au long de la crise.

De nombreux textes et sources d'information aujourd'hui disponibles sur le site interministériel Internet

www.pandemie-grippale.gouv.fr/ et peuvent être utilisés pour fonder une démarche de préparation communale, liés à la pandémie grippale. La page d'accueil du site permet un accès direct au plan et à ses fiches techniques et comporte une rubrique de plus de 100 questions/réponses classées par thèmes.

Par ailleurs, un certain nombre de documents de référence sont en ligne sur le système d'information territorial de la préfecture (SIT) <u>www.finistere.sit.gouv.fr</u>:

- le plan gouvernemental et ses fiches techniques
- la circulaire du 20 janvier 2006 et les 8

fiches actualisées le 10 avril 2008. Les 8 fiches actions qui accompagnent la circulaire du printemps 2008 détaillent l'action des maires dans la gestion d'une crise sanitaire majeure de type "pandémie grippale".

Ces circulaires évoquent également le rôle du préfet de département qui sera l'interlocuteur principal des maires, en période de pandémie, l'organisation de crise de ses services que les maires doivent connaître et qui peut leur servir d'exemple, toutes proportions gardées pour ce qui concerne les petites collectivités.

Le mémento édité par la Direction de la Sécurité Civile indique notamment les grands principes du plan communal de sauvegarde, sa méthode d'élaboration et les moyens de créer un réseau d'acteurs utiles en cas de crise et le guide pratique d'élaboration qui détaille la méthode pour mettre en place une organisation de crise efficace et opérationnelle.

## En direct avec le Conseil Général

#### La mise en place du RSA par les conseils généraux, infos pratiques

La loi du 1e décembre 2008 généralise le Revenu de Solidarité Active sur l'ensemble des départements au 1e juin 2009. Le premier paiement de l'allocation aura lieu le 5 juillet 2009.

Le RSA se substitue à deux minimas sociaux, le RMI et l'API, ainsi que trois dispositifs existants : prime forfaitaire de retour à l'emploi, prime de retour à l'emploi et intéressement temporaire. Dans cadre , il s'agit du **RSA socle**. Quand le RSA permet un complément de ressources pour des personnes qui exercent une activité professionnelle, il s'agit du **RSA chapeau**.

L'organisation finistérienne prévoit un accueil et une information les plus larges possibles par l'ensemble des acteurs locaux, formés au RSA (CDAS, permanences CAF et MSA, Pôle emploi, CCAS, Mairies et certaines associations spécialisées ). L'instruction sera principalement assurée par la CAF et la MSA, avec l'appui des CCAS souhaitant prendre la compétence.

Une pré-orientation par les instructeurs, avec la création d'un module d'évaluation, sera proposée aux bénéficiaires ne relevant pas du pôle emploi ( les actuels bénéficiaires du RMI et de l'API ).

Des formations adaptées seront dispensées par les services du Conseil généra ( Direction de l'Insertion et de la Lutte contre les Exclusions – DILE), associés aux CAF, afin de présenter: le dispositif général du RSA, la demande de RSA et l'outil de simulation du droit, l'organisation départementale finistérienne.

- Le Mardi 19 mai après-midi, pour les Maires du Nord Finistère : Centre social de Bellevue, à Brest.
- Le vendredi 29 mai après-midi et le jeudi 11 juin matin, pour les Maires du Sud Finistère : salle B, cité administrative Ty Nay, à Quimper.

#### L'agenda du Conseil général

Le Conseil général inscrit dans la durée la démarche des contrats de territoires, lancée en 2007. Accompagner des projets structurants et porteurs de sens pour les acteurs locaux ne peut se comprendre, ni s'entendre sans un partenariat basé sur la construction partagée d'un projet local de développement. Dans ce cadre, l'implication des Communautés pour jouer un rôle de «lieu d'échanges», pour assurer la concertation locale, est essentielle.

Réunion d'information avec les Présidents des EPCI et des Pays Maison du Département, 32 Bd. Dupleix, Quimper le Jeudi 4 juin à 17h00

Rendez-Vous participatif «Le logement» : Jeudi 11 juin - 14h00 Maison du département à Quimper

Forum-débat : Mardi 16 juin, 14h00
Maison du département à Quimper
«Conseil général & entreprises : quelles coopérations
pour le développement économique du Finistère ?»

Les politiques de développement économique du Conseil général évoluent. Dans ce cadre, la révision des aides aux entreprises donne lieu à une concertation avec les socio-professionnels et les élus locaux.

De l'aménagement du territoire à la mobilité des salariés, en passant par des stratégies concertées entre acteurs public et privés, quel rôle les collectivités locales peuvent-elles jouer ?

Responsabilités, Personnel, Patrimoine... Groupama Loire Bretagne vous assure toutes les réponses.





## La page des Parlementaires

#### Les multiples facettes du travail parlementaire

Par Maryvonne Blondin, Sénatrice du Finistère



Le travail parlementaire se densifie à mesure que les enjeux de notre société se complexifient, que les attentes du citoyen grandissent dans un contexte difficile et que les réformes du gouvernement se multiplient.

Après la première impression d'émotion due à la splendeur de ce palais chargé du poids de l'Histoire et de ses Grands

Hommes, ressort une impression de responsabilité et de profond décalage entre l'image d'Epinal de cette Assemblée et le travail considérable effectué en commissions et en séances diurnes mais surtout nocturnes.

N'ayant pas le don d'ubiquité, il me faut sans cesse jongler avec l'agenda et sélectionner les réunions les plus importantes.

En tant que membre de la commission des affaires culturelles, voici quelques exemples de dossiers sur lesquels j'ai travaillé :

#### sur l'éducation :

Le rapport sur les **jardins d'éveil** en lieu et place des écoles maternelles pour les 2/3 ans. Beau sujet pour les sénateurs du Finistère où le taux de scolarisation pour les 2/3 ans est de 62 %! Un groupe de travail auditionne, en ce moment même, professionnels, parents et élus.

Autre débat important pour les petites communes, le vote de la suppression du service minimum d'accueil pour les communes de moins de 2 000 habitants.

La fermeture des classes, la suppression des postes d'enseignants, les réformes envisagées dans l'Education nationale demandent une vigilance de tous les instants et des interpellations au plus haut niveau.

#### sur l'audiovisuel :

J'ai vécu, en janvier dernier, un moment hors de l'ordinaire du travail de législateur : le début des travaux portant sur le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle, alors que l'arrêt de la publicité sur les chaînes publiques et la nomination du Président du CSA étaient déjà effectives... avant même son passage au Sénat.

#### • sur l'actualité :

L'importance du projet de **loi sur l'Hôpital** mobilise les sénateurs depuis plusieurs semaines. Les quelques 1 200 amen-

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

dements déposés par l'ensemble des Sénateurs montrent combien l'examen des lois nécessite de discernement face à un sujet où l'intérêt général se construit pas à pas, dans le respect de tous les acteurs de la santé. Améliorer le service public, garantir une offre de soins de qualité accessible à tous, assurer une présence médicale dans nos territoires... autant d'enjeux vitaux pour notre pays !

Le travail de veille que doit effectuer le parlementaire se traduit aussi par des questions écrites ou orales au Gouvernement. Celles-ci permettent de faire remonter efficacement les problématiques locales, en obligeant le gouvernement à y répondre rapidement.

Notre mandat de sénateur nous amène à assumer des délégations et des missions. Je suis ainsi membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé, ainsi que de la commission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne Occidentale, ce qui m'oblige, entre autres, à siéger à Strasbourg 4 semaines par an.

Actuellement, je travaille au sein de la mission commune d'information sur la politique en faveur des jeunes, mise en place par le Sénat. Depuis début avril, nous auditionnons chaque semaine, universitaires, étudiants, professionnels et ministres sur le logement, l'autonomie, la formation, l'insertion, ou encore la santé... Mon expérience au sein du Conseil général du Finistère m'est précieuse : la démarche de mutualisation des fonds, transversalité, coordination de tous les acteurs avec la Mission Locale comme référent unique est un excellent exemple pour rompre avec ce que l'on qualifie de «bizutage social» des jeunes !

Autre rôle du parlementaire : établir des passerelles entre les enjeux locaux et l'actualité nationale et internationale. Les actes de piraterie perpétrés dans l'océan indien m'ont ainsi amenée à questionner le Ministre sur les moyens employés pour garantir la sécurité de nos marins dans ce secteur, et sur les aides que les Etats Européens peuvent apporter dans ces pays.

C'est à un rythme effréné que nous vivons nos 3 jours hebdomadaires au Sénat, entre transports, réunions, séances de jour et de nuit, «courses» dans les couloirs, et escaliers, bien loin de l'image du train de vie de sénateur.

Mais c'est aussi un mandat passionnant où la qualité des travaux et la profondeur de la réflexion constituent les fondamentaux de cette Haute Assemblée. Mes relations avec vous, élu(e)s des collectivités locales, sont primordiales pour me permettre d'exercer le mieux possible le mandat que vous avez bien voulu me confier.